



**PAYS de
BÉARN**



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 10 décembre 2020**

*Date de la convocation : 3 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Francis ESCALÉ, Emmanuel HANON, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Eric SAUBATTE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Michel CAPERAN, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Josy POUEYTO, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°4 – COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES
ET ITINÉRAIRES : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2000-627 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives a confié aux Départements la compétence de développement maîtrisé des sports de nature en établissant un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), accompagné d'une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

La CDESI est une instance consultative auprès de l'exécutif du Département. Elle rassemble l'ensemble des acteurs concernés par la filière des sports de pleine nature, publics et privés. Véritable espace d'échanges, cette commission organise la coopération entre les différents acteurs de la filière pour établir une stratégie commune répondant à des enjeux partagés. Elle formule ainsi des avis sur l'élaboration et les projets inscrits au Plan Départemental.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a proposé que le Pays de Béarn désigne trois représentants afin de contribuer activement à cette démarche départementale pour l'ensemble du territoire béarnais.

Les enjeux du développement maîtrisé des sports de pleine nature sont partagés à l'échelle du Béarn, se posant avec acuité dans les zones de montagne et répondant à des approches nécessairement spécifiques liées à la question des eaux-vives et de la ruralité.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires

Gérard DUCOS (CC Lacq Orthez)

Lydie ALTHAPÉ (CC Haut-Béarn)

Fernand MARTIN (CC Vallée d'Ossau)

Suppléants

Claude FERRATO (CAPBP)

Michel BERNOS (CAPBP)

Isabelle BERGES (CC Vallée d'Ossau)

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1- Approuver le principe de la participation du Pays de Béarn à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires ;

2- Désigner les trois représentants titulaires et les trois suppléants qui siégeront à la Commission.

Gérard DUCOS, Lydie ALTHAPÉ et Fernand MARTIN sont désignés, à l'unanimité, membres titulaires pour siéger à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires.

Claude FERRATO, Michel BERNOS et Isabelle BERGES sont désignés, à l'unanimité, membres suppléants pour siéger à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires.

Cette délibération est examinée lors d'une séance organisée en vertu des dispositions combinées de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

